

## Règlements du concours de mesurage des panaches 2019

1. Cent trente un (131) prix d'une valeur totale de plus de 25 000 \$ en marchandise seront remis parmi les participants au concours de mesurage des panaches qui auront rempli toutes les conditions obligatoires aux règlements 2019.

A) Concours du plus gros panache d'original provincial

1<sup>er</sup> prix : Portable winch d'une valeur au détail de 1 785 \$.

B) Concours du plus gros panache d'original local

1<sup>er</sup> prix : Portable winch d'une valeur au détail de 1 785 \$.

Pour être admissibles à ce prix, les deux chasseurs doivent avoir leur adresse de domicile dans l'agglomération de La Tuque.

C) Tirage au sort parmi les femelles et les veaux

1<sup>er</sup> prix : Scie à chaîne Stihl ms250 d'une valeur au détail de 460 \$.

D) Concours du panache le plus près de la mesure pigée au sort.

0 à 30 pouces : Génératrice Yamaha 1000 watts d'une valeur au détail de 1 129 \$.

30 1/16 à 58 pouces : Génératrice Yamaha 1000 watts d'une valeur au détail de 1 129 \$.

E) 125 prix de présences d'une valeur de 99 \$ chacun

126<sup>e</sup> prix : un VTT Kodiak 450 d'une valeur au détail de 9 000 \$ offert par Denis Gélinais Motos, Yamaha et le Festival de chasse parmi tous les chasseurs qui ont enregistré une bête au concours de mesurage des panaches.

2. Tous les chasseurs participants au concours de mesurage des panaches doivent avoir acheté les deux billets du festival de chasse régulier en prévente à 25 \$ avant la date d'ouverture de sa zone de chasse.

3. Toutes les bêtes doivent être inscrites au concours de mesurage des panaches à l'un des trois endroits suivants avant la date indiquée ici-bas. Les Chasseurs doivent déjà avoir en leur possession leurs billets réguliers du Festival de chasse puisqu'ils doivent l'avoir acheté avant l'ouverture de leur zone de chasse.
  - Gauvin Sport, Pronature, 486, rue bostonnais, La Tuque, aux heures d'ouverture de ce commerce au plus tard le 1 novembre 2019.
  - Sur place au 276 rue Saint-Joseph, La Tuque G9X 1K7, le 2 novembre de 13 h à 15 h 59.
  - En ligne au [www.festivaldechasse.ca](http://www.festivaldechasse.ca) au plus tard le 29 octobre 2019 avant minuit.
  
4. Le mesurage officiel des panaches s'effectuera le 2 novembre 2019 entre 13 heures et 16 heures au 276 rue Saint-Joseph, La Tuque G9X 1K7. Tous les panaches inscrits doivent obligatoirement être présentés à l'activité de mesurage pour être éligibles au concours.  
 Dans le cas des têtes de femelles et de veau, seuls la fiche d'enregistrement et les deux billets du festival sont obligatoires pour participer au concours. Aucune mesure n'est prise dans la catégorie de tirage au sort de femelle et de veau.  
 Le panache doit être facilement accessible pour les mesureurs.
  
5. Lorsque les participants se présentent à l'accueil du mesurage des panaches, l'abatteur ou son représentant doit présenter :
  - Fiche d'enregistrement du gibier du Gouvernement du Québec (obligatoire sur place)
  - Deux (2) billets du Festival de chasse achetés en prévente à 25 \$. (Les billets journaliers à 15 \$ ne sont pas admissibles au concours.)

\*À ce moment, l'organisation du Festival vérifiera que le billet a été acheté avant la date d'ouverture de la zone de chasse. La date inscrite par le vendeur figurant sur le billet fait office de date officielle d'achat.

6. Les deux numéros du billet du festival doivent apparaître sur le coupon d'inscription au concours du mesurage des panaches.
  
7. Les gagnants seront annoncés le 2 novembre à la cabane du chasseur, 360 rue Lucien-Filion à La Tuque à partir de 18 h.

Un tirage au sort sera fait en cas d'égalité dans les mesures.

8. Les prix des catégories A, B, C et D doivent être réclamés le 2 novembre 2019 auprès du comité organisateur du Festival de chasse.
  
9. Les prix de la catégorie E sont des prix de présences. **Votre présence est obligatoire** à la cabane du Festival pour recevoir votre prix. Un seul membre de l'équipe peut être sur place. Dans le cas où un prix n'a pas été réclamé, le prix sera tiré de nouveau à la fin du tirage.
  
10. Les prix ne sont ni remboursables ni échangeables.
  
11. Aucune tête ou panache modifié (taxidermie) ou sur plaque ne sera accepté.
  
12. Toute fraude sera assujettie à une poursuite. Les décisions du comité organisateur sont finales et sans appel sur toute inscription douteuse.
  
13. Les prix doivent être réclamés au plus tard le 30 novembre 2019.